

Politique agricole et politique laitière sous le signe de la PA 22+



Train d'ordonnances 18 : L'essentiel des 20 principales modifications

Points positifs et neutres :

- ◆ Le nouveau système de contrôle basé sur les risques récompense et décharge ceux qui font juste (4 → 8 ans).
- ◆ Contribution SRPA supplémentaires pour les veaux et les jeunes bovins pour le pâturage durant le semestre d'été.
- ◆ Règlementation pour l'estivage de courte durée du bétail laitier (contribution par pâquier normal).
- ◆ Nouvelle contribution à l'efficacité des ressources : réduction des herbicides (terres ouvertes), utilisation de techniques d'application de précision, alimentation par phases à teneur en azote réduite.

- ◆ Aides à l'investissement pour les stabulations à l'attache analogue aux stabulations SST
- ◆ L'utilisation d'antibiotiques par espèces et types de production (p. ex. exploitations laitières, veaux à l'engrais, etc.) relevée à partir du 01.01.2019 pour chaque espèce animale, cabinet et clinique vétérinaires.



Train d'ordonnances 18 : L'essentiel des 20 modifications principales

Points négatifs :

- ◆ Pas d'augmentation des contributions SRPA et SST pour améliorer la situation des revenus de la production laitière. Manque de rémunération du travail dans l'élevage laitier.
- ◆ Pas de modification de la PLVH. Les mauvaises incitations au détriment du maïs/des fourrages indigènes dans la ration sont maintenues.
- ◆ Baisse de 1000 CHF des droits de douane pour les importations de bovins.
- ◆ Nouvelles bases de calcul de Suisse-Bilanz : en janvier, escompter les versions 1.14/15 !
- ◆ La charge administrative ne diminue guère.

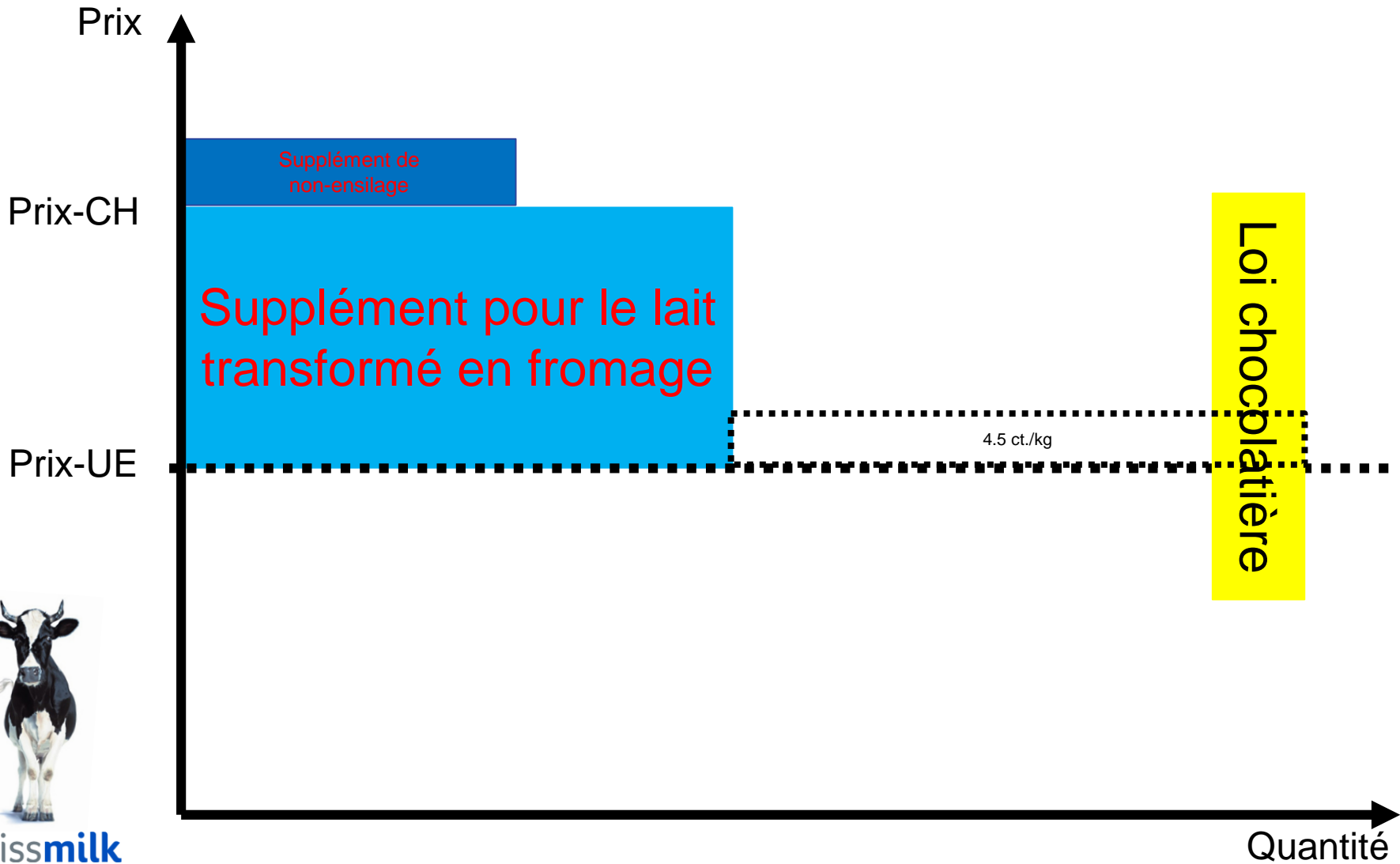
Communiqué de presse – Marché du lait

Les moyennes sont trompeuses!

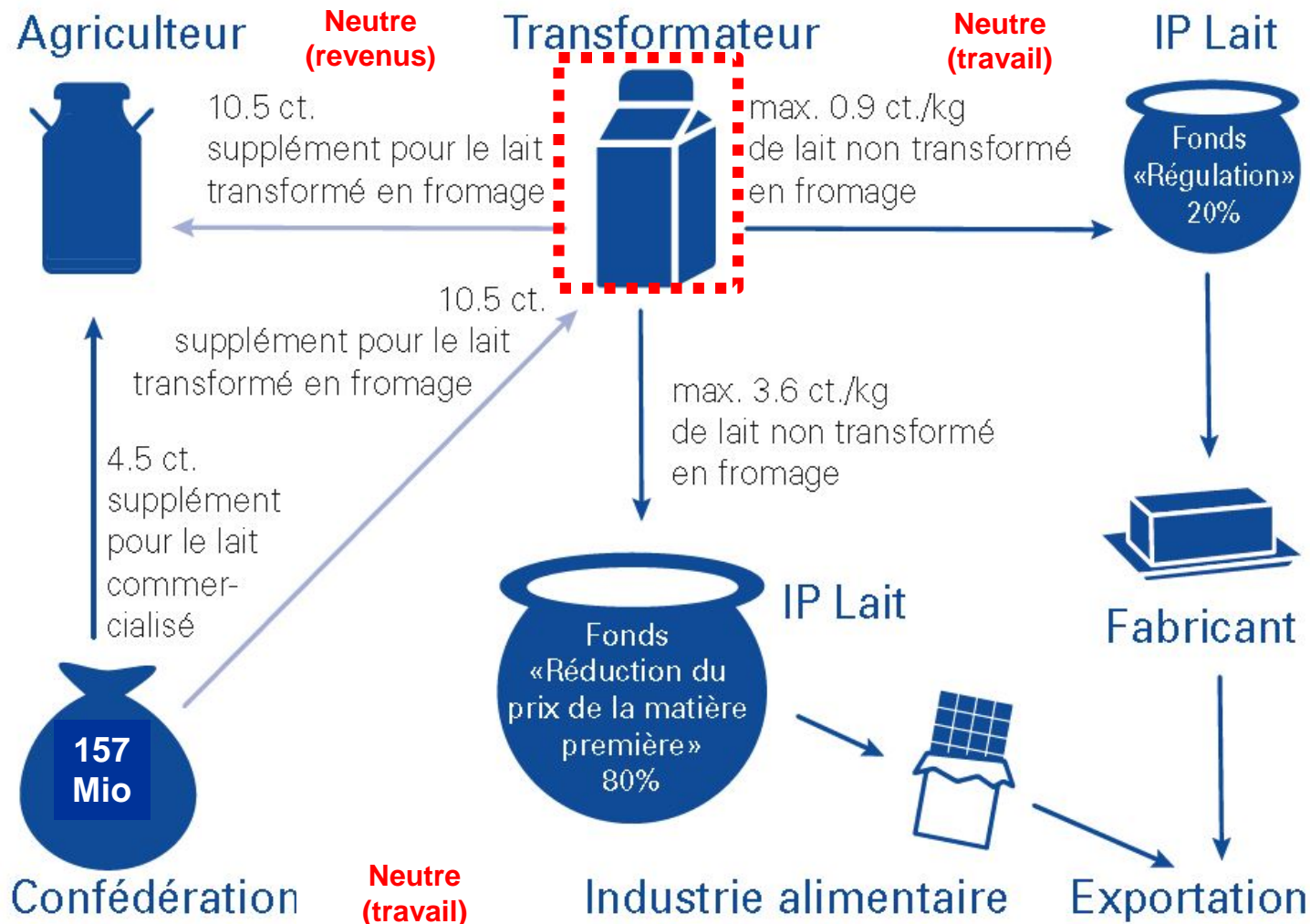
04.10.2018 – Le dépouillement centralisé des données comptables 2017 réalisé par Agroscope conclut à une croissance moyenne du revenu agricole de 5,6 %: de la poudre aux yeux selon la Fédération des Producteurs Suisses de Lait (FPSL). En effet, la communication passe sous silence les énormes différences entre les types d'exploitations. Ainsi, en 2017, dans les exploitations de type "vaches laitières", le revenu moyen du travail par unité de main d'œuvre familiale se situe pas moins de 17 % en dessous de la moyenne! Une correction urgente s'impose dans le cadre de la PA 22+.



La loi chocolatière remplacée : ça fonctionne de la sorte



La loi chocolatière remplacée : Un véritable compromis !



La loi chocolatière remplacée : Le travail de la FPSL était nécessaire !

SCHOGGIGESETZ: Bei der Frage 4 oder 5 Rp. Zulage gehts um viel

Verliert die Milch 11 Millionen?

Wenn das Bundesamt bei der Milchzulage nur ganze Rappen akzeptiert, könnte das die Milchbranche 11 Millionen Franken kosten.

DANIEL SALZMANN

Die Landwirtschaftskammer des Schweizer Bauernverband (SBV) hat sich an ihrer Sitzung vom Mittwoch mit grosser Mehrheit für eine Milchzulage ab 2019 in der Höhe von «mindestens 4 Rappen pro Kilogramm» ausgesprochen. 4 Rappen ist die Höhe, die der Bundesrat im Agrarpaket 2018 in der Milchpreisstützungsverordnung vorschlägt. Die Milchzulage ist Teil der Nachfolgelösung zum Schoggigesetz, mit welcher der Export von Milch- und Getreiderohstoffen in verarbeiteten Produkten weiterhin gestützt werden soll. Das Prinzip ist, dass diese Zulage von den Milchverwertern beim Milchkauf abgezogen wird und in zwei Fonds der Branchenorganisation Milch (BOM) geleitet wird.

«Bei 4. Rp. Geld übrig»

Die Schweizer Milchproduzenten (SMP) hingegen fordern 5 Rappen Milchzulage. Sie monieren, dass bei 4 Rappen der vom Parlament beschlossene Kredit nicht ausgeschöpft werde und so der Milchbranche gegenüber heute 11 Millionen Franken Bundesgelder entzogen würden. Bei gleichbleibender nicht verkäster Milchmenge würden von den 78,9 Millionen Franken, die



Das Bundesgeld subventioniert via Umweg in einen Branchenfonds den Export von Milchpulver in der Schoggi. (Bild: mh)

für die Milch vorgesehen sind, nur 67,6 Millionen Franken gebraucht, rechnen die SMP vor.

«5 Rp. nicht glaubwürdig»

Der Vorstand des SBV stellte sich hingegen gegen eine Erhöhung auf 5 Rappen in seiner Vernehmlassungsantwort. Denn wenn die heutige Milchmenge mit 5 Rappen multipliziert werde, sprengte dies das Budget, welches das Parlament beschlossen hat, um gut 5 Millionen Franken. Es gehe dabei auch um die Glaubwürdigkeit. Doch auch der SBV will, dass das Budget ausgeschöpft wird. Er sprach sich deshalb für die Formulierung «mindestens 4 Rappen» aus und plant einen Zusatz vorzuschlagen, der den Bundesrat darauf verpflichten soll, den ganzen vom Parlament gesprochenen Betrag auszus schöpfen. Rechnerisch gesehen würde das Budget bei stabiler Milchmenge mit einer Milchzulage von 4,67 Rp./kg aufgehen.

Warum schlagen die bäuerlichen Verbände also nicht eine Beitragshöhe von beispielsweise 4,6 Rappen vor? Laut den SMP lehnt es das Bundesamt für Landwirtschaft (BLW) ab, eine Kommastelle zuzulassen. Bei den Zuschlägen für die kostendeckende Einspeisevergütung (KEV) ist das für den Bund allerdings problemlos möglich (derzeit beträgt der KEV-Zuschlag 2,2 Rappen).

Nicht übertragbar

BLW-Sprecher Jürg Jordi sagt dazu, dass Gelder aus sogenannten Transferkrediten, wie es derjenige für die Milchzulage sei, nicht auf andere Kredite im gleichen Zahlungsrahmen übertragen werden könnten. Geld, das nicht gebraucht werde, gehe zurück in die Bundeskasse. Zur Frage der Kommastelle bei den Rappen sagt Jordi, die Höhe des Beitrags sei nun Gegenstand der Vernehmlassung, die anschliessend ausgewertet werde.

VORSCHLAG ZBV

Der Zürcher Bauernverband (ZBV) schlägt eine Lösung vor, in der die heutigen Schoggigesetz-Gelder in Gelder für Selbsthilfemassnahmen zu Gunsten der bäuerlichen Treuhandstelle Milch und Getreide umbenannt werden. Diese Treuhandstelle kann bei ihrer bäuerlichen Basis weitere Gelder einziehen für zusätzliche Selbsthilfemassnahmen. Eine dieser Massnahmen kann die Vergünstigung von Milch für Exportzwecke sein. Durch die Allgemeinverbindlichkeit des Bundes soll die Finanzierung dieser Selbsthilfemassnahmen abgesichert werden. Der Zürcher Bauernverband befürchtet, dass eine Auszahlung von 3 oder 4 Rp./kg Milch direkt an die Produzenten zu einem unverzüglichen Abzug beim Milchpreis in dieser Grössenordnung führen wird. Dieser Abzug werde die gesamte Milchmenge treffen. Zusätzlich würden die Verarbeiter weitere Exportgelder bei den Produzenten einfordern. Und die vorgeschlagene Lösung sei intransparent, heisst es auf der Website www.zbv.ch. sal



swissmilk

Bon compromis pour remplacer la loi chocolatière : Info-express & BDLait

17 octobre 2018

Version 1.02
 Clair positif
 1310 2018 Suisse S
 Téléphone 021 269 81 11
 Fax 021 269 88 37
 Internet www.swissmilk.ch
 Courriel ps@swissmilk.ch



SMP · PSL Schweizer Milchproduzenten
 Produttori Svizzeri del Latte
 Producers Swissers de Lait

PSL INFO-EXPRESS: Remplacement de la loi chocolatière

Le nouveau supplément est crucial pour l'économie laitière

Le compromis trouvé à l'IP Lait pour remplacer la loi chocolatière sert les intérêts des producteurs suisses de lait et constitue un signal important en faveur de la place économique et du marché du travail suisses.

L'IMC ayant décidé en 2017 d'augmenter les subventions à l'exportation, il a fallu trouver une solution globale qui les aligne avec les objectifs de la loi chocolatière. Le nouveau supplément de 17 centimes par litre de lait commercialisé est crucial pour l'économie laitière et une solution pragmatique est venue répondre à ces deux points.

Fonds garantis et utilité efficace
 La nouvelle réglementation permet de conserver les 19,4 milliards de francs annuels affectés au titre de la loi chocolatière. 79,8 millions sont destinés au soutien supplémentaire pour le lait commercialisé et 11,6 milliards aux exportations. Le nouveau supplément sera versé au 1^{er} janvier 2019 et permettra d'obtenir un

montant équivalent à celui de la loi chocolatière. L'IP Lait de son côté, assure que les producteurs bénéficieront de leur bœuf d'un grand équilibre avec l'industrie des produits laitiers.

Comment fonctionne le système?
 L'IP Lait (Institut fédéral de l'agriculture suisse) a été créé par la loi chocolatière et sera financé par les producteurs de lait (voir article ci-dessus). La Confédération accorde aux producteurs de lait commercialisés un montant de 17 centimes par litre de lait commercialisé, grâce au

Un pas important reste à faire!

Le nouveau supplément de 17 centimes par litre de lait commercialisé est crucial pour l'économie laitière et une solution pragmatique est venue répondre à ces deux points.



À la suite de la décision adoptée par l'IMC en vue de l'augmentation des subventions à l'exportation, la branche laitière suisse a pu trouver une mise en œuvre rapide, sous le feu de la loi chocolatière. Les objectifs sont les suivants :

- garantir les ventes de lait suisse tout en se conformant à la décision de l'IMC,
- ne pas perdre les fonds fédéraux alloués au lait,
- promouvoir la production de produits agricoles transformés destinés à l'exportation,
- rendre, pour les producteurs, le soutien à l'exportation et la compensation du prix de la viande primaires.

Crucial pour le marché
 La PSL a été fortement engagée dans l'élaboration de ce nouveau système. Elle continue à travailler en détail et estime que le système existant est un compromis efficace qui permettra de continuer à la stabilité du marché suisse des produits laitiers. Les producteurs suisses de lait peuvent en être sûrs grâce à leur travail sur l'exportation.

Exploitation des synergies
 Les branches de lait et de viande ont convenu d'un accord administratif, à savoir l'IMC Fédérale, qui, lorsque les deux branches ont des divergences d'opinion pour les deux branches. Cette solution a permis de tirer profit de synergies importantes.

Il est donc crucial que
 L'IP Lait, les producteurs suisses et les consommateurs reconnaissent leur demande à temps. Tous nous espérons obtenir ce que nous attendons à travers tous les producteurs et les consommateurs. C'est ce que nous espérons obtenir à travers tous les producteurs et les consommateurs. C'est ce que nous espérons obtenir à travers tous les producteurs et les consommateurs.



Nouveau supplément pour le lait commercialisé: quelles implications pour vous?

De prime abord, le système destiné à remplacer la loi chocolatière semble exigeant. Toutefois, si vous respectez certains points, ce sera réglé en une seule étape. La FPSL a réuni pour vous les principales questions et réponses.

Peuvent-ils être affectés?
 Tous les producteurs de lait commercialisés qui ont été affectés par la loi chocolatière sont concernés. Cela inclut les producteurs de lait commercialisés qui ont été affectés par la loi chocolatière. Cela inclut les producteurs de lait commercialisés qui ont été affectés par la loi chocolatière.

Comment déposer sa demande?
 Pour octobre ou début novembre, tous les producteurs recevront une lettre de l'IP Lait, laquelle leur demandera de transmettre leurs données à jour au 1^{er} janvier 2019. La demande devra être faite à l'adresse indiquée dans la lettre de l'IP Lait.

Que faire en cas de problème?
 Tous les producteurs de lait ont un droit de recours. Si vous avez un problème, contactez l'IP Lait ou le service client de l'IP Lait.

L'argent n'a pas été versé: que faire?
 Si vous n'avez pas encore reçu votre argent, contactez l'IP Lait ou le service client de l'IP Lait.

Chaque producteur doit déposer une demande
 Chaque producteur doit déposer une demande individuelle. Cela inclut les producteurs de lait commercialisés qui ont été affectés par la loi chocolatière.

250 millions de litres de lait
 L'IP Lait a été fortement engagée dans l'élaboration de ce nouveau système. Elle continue à travailler en détail et estime que le système existant est un compromis efficace qui permettra de continuer à la stabilité du marché suisse des produits laitiers.

Le lait est crucial
 Le lait est crucial pour l'économie suisse. Il est crucial pour l'économie suisse. Il est crucial pour l'économie suisse.

Le lait est crucial
 Le lait est crucial pour l'économie suisse. Il est crucial pour l'économie suisse. Il est crucial pour l'économie suisse.



Remplacement de la loi chocolatière : Lettre de l'OFAG aux producteurs (01.01.2018)

| | | |
|--|---|--|
|  <p>Schweizerische Eidgenossenschaft Confédération suisse Confederazione Svizzera Confederaziun svizra</p> | <p>Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR Office fédéral de l'agriculture OFAG Unité de direction Marchés et création de valeur</p> | <p>L'acheteur initial autorisé par le producteur présentera la demande selon la procédure décrite au point 1.</p> |
| <p><u>CH-3003 Bern, FBTT / B/W/Bus</u> Courrier B Herr Hanspeter Kern Dorfstrasse 61 8454 Buchberg</p> | | <p>Les utilisateurs de lait doivent continuer à communiquer à la Fiduciaire TSM sàrl le volume de lait mensuel livré par producteur. Ces données serviront aux décomptes mensuels du supplément pour le lait commercialisé, qui seront mis à la disposition de chaque producteur dans la banque de données sur le lait suisse (www.bdlait.ch) (pas d'envoi postal). Les données relatives aux décomptes seront également transmises à l'Office fédéral de l'agriculture, qui s'occupera, après examen (à partir de mars 2019), du versement du supplément pour le lait commercialisé aux producteurs.</p> |
| <p>Référence/n° de dossier: Votre référence: Spécialiste bus Berne, le 1^{er} novembre 2018</p> | | <p>Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous adresser à la Fiduciaire TSM sàrl (n° de tél. : 058 101 80 00 ou par courriel : info@dbmilch.ch).</p> |
| <p>Demande d'octroi d'un supplément pour le lait commercialisé</p> | | <p>Vous priez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.</p> |
| <p>Mesdames, Messieurs,</p> | | <p>Office fédéral de l'agriculture (OFAG)</p> |
| <p>À partir du 1^{er} janvier 2019, de nouvelles aides liées aux produits seront accordées aux producteurs de lait et de céréales au titre de mesure d'accompagnement consécutive à la suppression des contributions à l'exportation (loi chocolatière).</p> | |  |
| <p>Pour financer cette mesure d'accompagnement, les Chambres fédérales ont décidé d'augmenter de 94,6 millions de francs par an (lait : 78,8 millions) le montant de l'enveloppe financière affectée à l'agriculture pendant la période comprise entre 2019 et 2021.</p> | | <p>Adrian Aebi Sous-directeur</p> |
| <p>Le producteur de lait peut présenter une demande de versement du supplément pour le lait commercialisé de 4,5 centimes par kilo de lait. La requête doit être déposée une seule fois avec l'indication des données de paiement de la Fiduciaire TSM sàrl. À partir du 6 novembre 2018, il sera possible d'effectuer cette démarche des deux manières suivantes :</p> | | <p>Annexe: - Aide-mémoire « Supplément lait commercialisé »</p> |
| <p>1. Le producteur de lait se connecte à la banque de données sur le lait suisse (www.bdlait.ch) en entrant un nom d'utilisateur et un mot de passe et dépose sa demande conformément aux instructions de l'aide-mémoire « Supplément lait commercialisé » ci-joint.</p> | | |
| <p>Votre nom d'utilisateur pour www.bdlait.ch: 0784185216</p> | | |
| <p>☛ Si vous avez oublié votre mot de passe, veuillez cliquer sur « Oublié le mot de passe? ».</p> | | |
| <p>2. Un formulaire donnant procuration à l'utilisateur de lait peut être téléchargé et imprimé depuis la rubrique « Supplément lait commercialisé » de la banque de données sur le lait suisse (www.bdlait.ch). Le producteur de lait peut remplir ce formulaire à la main et autoriser ainsi son acheteur initial à présenter la demande de supplément. Ce formulaire (exemplaire original) doit être envoyé dûment signé à la Fiduciaire TSM sàrl, case postale 1006, 3000 Bern 6.</p> | | |
| <p></p> | <p>Office fédéral de l'agriculture OFAG Rudolf Bueschli Schwarzenburgstrasse 165, 3003 Bern Tél. +41 58 465 56 37, fax +41 58 462 26 34 rudolf.bueschli@ow.admin.ch www.ofag.admin.ch</p> | |

Transparence encore plus importante dans les décomptes de la paie du lait

| | | | | |
|---|-----------------|----------------|--------------|-----------------|
| Supplément lait commercialisé | 0.00 | | | |
| Supplément lait transformé en fromage | 15.00 | | | |
| Supplément non-ensilage | 3.00 | | | |
| Pourcentage encaissement IP Lait | 100% | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | Quantité | Montant | Somme | Total I |
| | kg | ct./kg | fFr. | Fr. |
| Total lait A (lait de centrale) | 20000 | 68.00 | 13600.00 | |
| - dont non-transformé en fromage | 12000 | | | |
| - dont transformé en fromage | 8000 | | 0.00 | |
| - supplément non-ensilage | 0 | 3.00 | 0.00 | |
| Total lait B (lait de centrale) | 4999 | 45.50 | 2274.55 | |
| - dont non-transformé en fromage | 2999 | | | |
| - dont transformé en fromage | 2000 | | 0.00 | |
| Total lait C (lait de centrale) | 1 | 30.00 | 0.30 | |
| Supplément quantité prise en charge | 25000 | 0.50 | 125.00 | |
| Suppl./déduct. teneur | 25000 | 0.50 | 125.00 | |
| Supplément qualité | 25000 | 0.10 | 25.00 | |
| Tapis vert... | 25000 | 2.00 | 500.00 | |
| Déduct. non-transformé fromage (Fonc) | 15000 | 0.00 | 0.00 | |
| Déduct. diverses : lutte contre import. | 25000 | -0.50 | -125.00 | |
| Total paie du lait | 25000 | 66.10 | 16524.85 | |
| Paiement Confédération (info) | 25000 | 0.00 | | |
| Montant total | | | | 16524.85 |

| | | | | | |
|---|-----------------|----------------|--------------|----------------|-----------------|
| Supplément lait commercialisé | 4.50 | | | | |
| Supplément lait transformé en fromage | 10.50 | | | | |
| Supplément non-ensilage | 3.00 | | | | |
| Pourcentage encaissement IP Lait | 100% | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | Quantité | Montant | Somme | Total I | Total II |
| | kg | ct./kg | fFr. | Fr. | Fr. |
| Total lait A (lait de centrale) | 20000 | 68.00 | 13600.00 | | |
| - dont non-transformé en fromage | 12000 | | | | |
| - dont transformé en fromage | 8000 | | -360.00 | | |
| - supplément non-ensilage | 0 | 3.00 | 0.00 | | |
| Total lait B (lait de centrale) | 4999 | 45.50 | 2274.55 | | |
| - dont non-transformé en fromage | 2999 | | | | |
| - dont transformé en fromage | 2000 | | -90.00 | | |
| Total lait C (lait de centrale) | 1 | 30.00 | 0.30 | | |
| Supplément quantité prise en charge | 25000 | 0.50 | 125.00 | | |
| Suppl./déduct. teneur | 25000 | 0.50 | 125.00 | | |
| Supplément qualité | 25000 | 0.10 | 25.00 | | |
| Tapis vert... | 25000 | 2.00 | 500.00 | | |
| Déduct. non-transformé fromage (Fonc) | 15000 | -4.50 | -675.00 | | |
| Déduct. diverses : lutte contre import. | 25000 | -0.50 | -125.00 | | |
| Total paie du lait | 25000 | 61.60 | 15399.85 | | |
| Paiement Confédération (info) | 25000 | 4.50 | 1125.00 | | 1125.00 |
| Montant total | | | | | 16524.85 |



Transparence encore plus importante dans le trafic de perfectionnement actif

Communiqué de presse – Politique laitière

Le Conseil fédéral voile la transparence!

09.10.2018 – Réuni le 4 octobre 2018, le comité central de la Fédération des Producteurs Suisses de Lait (FPSL) a été informé des grandes lignes de la solution de remplacement de la loi chocolatière. Le nouveau supplément de 4.5 centimes pour le lait commercialisé est une bonne chose. Grâce à ce dernier, les 80 millions de francs de l'ancien crédit lié à la loi chocolatière ont pu être préservés en faveur du lait. Par contre, s'agissant du trafic de perfectionnement actif, la FPSL déplore la suppression de la procédure de consultation au profit d'une simple procédure d'information. Le manque de transparence à ce propos est particulièrement problématique. D'autres points centraux de la séance du comité central étaient le rapport complémentaire du Conseil fédéral à la Vue d'ensemble du développement à moyen terme de la politique agricole ainsi que l'engagement de la FPSL en faveur de la santé des onglons. Gabriel Yerli, président de la FSFL, a été élu par le comité central comme membre de la commission de spécialistes du marketing.



Budget CH 2019 : Propositions CF 😊

| | Comptes 2017 | Budget 2018 | Budget 2019 (Prop. CF) | Différence |
|----------------------------------|--------------|-------------|---------------------------|------------|
| | (Mio CHF) | (Mio CHF) | (Mio CHF) | (Mio CHF) |
| Paiements directs | 2806.0 | 2812.0 | 2814.9 | + 2,5 |
| Crédits d'investissement | 6.8 | 1.2 | 0.8 | -0.4 |
| Contributions «Lait» | 293.0 | 293.0 | 371.8 | (+ 78.8) |
| Contributions «Céréales» | | 67.8 | 67.8 | 0 |
| Suppléments céréales | 0 | 0 | 15.8 | (+15.8) |
| Contrôles qualité lait | 2.7 | 3.0 | 3.0 | 0 |
| Allocations familiales agricoles | 63.8 | 54.8 | 53.0 | -1.8 |
| Améliorations structurelles | | 82.2 | 82.8 | +0.6 |
| Agroscope | | 186.0 | 183.3 | -2.7 |



Les discussions sur les accords de libre-échange vont redoubler



27.06.2018

Mercosur – es geht auch um Milch und Schweizer Käse!

Der Vorstand der Organisation der Schweizer Milchproduzenten SMP liess sich an seiner Sitzung vom 21. Juni 2018 über den Stand der Verhandlungen im ...

Avant l'EU? Oui, mais uniquement si le résultat est 100% probant

À l'heure actuelle, l'UE se livre à des négociations portant sur les mêmes objets que la Suisse avec les États du Mercosur. Tout ce que l'UE négocie en faveur du secteur agricole a valeur de signal pour la Suisse, qui entame actuellement son quatrième round de négociations. Si le résultat des négociations n'est pas probant à 100% pour la Suisse (et pour l'agriculture suisse), il n'y a nul besoin de se presser. Sont considérées comme des "lignes rouges" qui ne doivent pas être franchies:

- Pas de concessions allant au-delà des contingents existants et pas de nouveaux contingents bilatéraux.
- Pas de concessions allant au-delà des contrats existant entre la Suisse et l'UE. Dans ce contexte, le "lait" est aussi un produit sensible.
- Pour la viande rouge (de bœuf), les proportions doivent être maintenues par rapport aux négociations de l'UE. Quant à la viande blanche, elle est tabou dans ces pourparlers.

L'agriculture ne peut pas être utilisée comme moyen de paiement unilatéral en faveur des autres.

Garantir l'accès au marché, la protection des produits et les éléments non tarifaires

Si un accord est conclu, il est impératif de défendre les intérêts offensifs de l'agriculture suisse et de s'assurer que ces derniers ne seront pas jugulés par des entraves au commerce non tarifaires:

- Il faut garantir que les appellations d'origine (AOP, IGP et les spécialités traditionnelles garanties STG) et de production (bio) soient légalement reconnues par les États du Mercosur.
- Des intérêts à l'exportation existent concernant le fromage suisse (il faut permettre un accès au marché).
- La protection des marques (Swissness inclus) doit être strictement appliquée dans ces pays.
- Il faut s'assurer que les produits importés de ces pays en Suisse respectent les normes de production helvétiques.



swissmilk

Les discussions sur les accords de libre-échange vont redoubler (NZZ, 15.10.2018)

Die Schweiz tastet sich in Washington vor

Handelsabkommen mit den Vereinigten Staaten liegt im Interesse des Landes – es gibt aber viele offene Fragen

Grosse Ungleichgewichte im bilateralen Agrarhandel

Aus Sicht der USA ist der Handel mit der Schweiz mit Landwirtschaftsprodukten stark defizitär

In Mio. \$

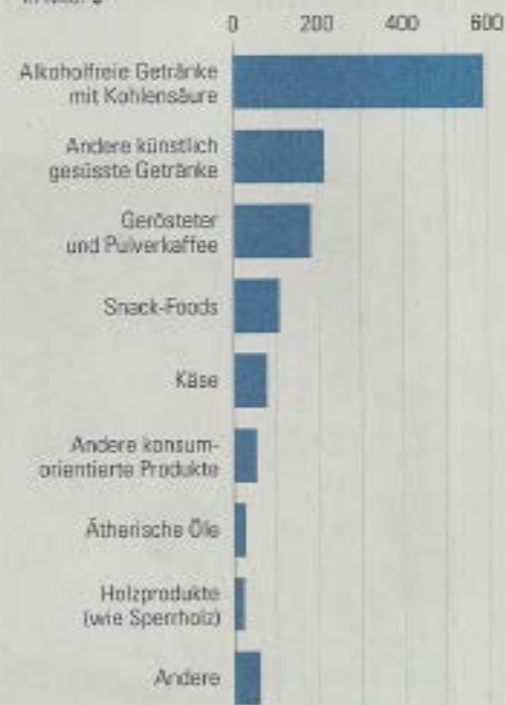
US-Exporte US-Importe Saldo



Getränke dominieren die Schweizer Exporte von landwirtschaftlichen Produkten in die USA

Landwirtschafts-, Fisch- und Forstprodukte, 2017

In Mio. \$



NZZ | Infografik/eva



swissmilk

Les discussions sur les accords de libre-échange vont redoubler

L'accord de libre-échange entre l'AELE et l'Indonésie conclu en substance

Berne, 01.11.2018 - Le 1er novembre 2018, l'accord de libre-échange entre l'AELE – avec la Suisse en chef de file – et l'Indonésie a abouti en substance, après une dernière phase intense de négociations ainsi que des rencontres et des échanges téléphoniques entre le conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann, le président de l'Indonésie Joko Widodo et le ministre indonésien du Commerce Enggartiasto Lukita. Cet accord permettra d'exonérer 98 % des biens de droits de douane à moyen terme.

Ces prochaines semaines, il restera seulement à clarifier quelques questions techniques, et les textes feront l'objet d'une révision juridique. La déclaration commune concernant l'achèvement des négociations est prévue le 23 novembre à Genève, à l'occasion de la conférence ministérielle de l'AELE. La signature de l'accord devrait suivre avant la fin de l'année.

La conclusion de cet accord pose un jalon important dans la politique commerciale de la Suisse. Comme ce fut le cas pour l'accord avec la République populaire de Chine, la Suisse a réussi à devancer l'UE pour conclure un accord avec un partenaire de poids. L'accord a une portée considérable pour notre pays : forte de 260 millions d'habitants, l'Indonésie, quatrième pays du monde en termes de population, est un marché qui présente un gros potentiel.

À moyen terme, 98 % des marchandises suisses seront exonérées de droits de douane

Grâce à l'accord, pratiquement toutes les exportations suisses (98 %) à destination de l'Indonésie seront exonérées de droits de douane à moyen terme. Il bénéficie ainsi à toutes les branches : de l'agroalimentaire (fromage, chocolat ou café) aux services (pour la finance ou l'accès au personnel de maintenance, p. ex.), en passant par l'industrie des machines, l'horlogerie, la chimie et le secteur pharmaceutique.



swissmilk

Begrenzter Schaden für Kanada

Per saldo kann man sich aber der Einsicht nicht verschliessen, dass gewisse Konzessionen unumgänglich waren. Die weitaus schädlichsten Vorschläge der amerikanischen Seite konnten indessen abgelehnt werden, der Schaden für die kanadische Wirtschaft ist somit begrenzt und beschränkt sich vorab auf die Milchwirtschaft. Dort muss Ottawa den Amerikanern erweiterten Zugang gestatten, und zwar grösseren, als man für sie seinerzeit unter der geplanten, von den USA aber aufgekündigten Trans-Pacific Partnership (TPP) vorgesehen hatte. Damals ging es um 3,3% des kanadischen



Chrystia Freeland
Kanadische
Aussenministerin

Marktes. Darüber hinaus verpflichtet sich Kanada, Teile des Preis-Fixing-Systems für gewisse Milchprodukte, die Donald Trump besonders erzürnt hatten, abzuschaffen (Class 7 Milk). Insgesamt gelang es Kanada aber, den abgeschotteten Markt für Milchprodukte weitestgehend zu erhalten. Auf die Milchwirtschaft kommen dennoch schwierigere Zeiten zu.

« Renforcer les atouts »/Revendications

Nos revendications, déjà présentées en détail en août 2017, n'ont rien perdu de leur importance :

- **Assurer l'écoulement et le soutien du marché :**
Suppléments / promotion des ventes / maintien de la transparence / maintien de la protection douanière / suppl. lait transformé en fromage échelonné.
- **Paiements directs plus axés sur le travail / la prestation :**
Contribution de base / promotion renforcée de la base fourragère indigène / soutien du tapis vert.
- **Réduire les coûts de production :**
Baise de la charge administrative / professionnalisation / encouragement formation.
- **Prudente ouverture du marché :**
Pas d'ouverture sectorielle dans les accords de libre-échange / accords de libre-échange seulement si appliqués / l'agriculture n'est pas un moyen de paiement / évaluer la situation.



swissmilk



30.08.2017

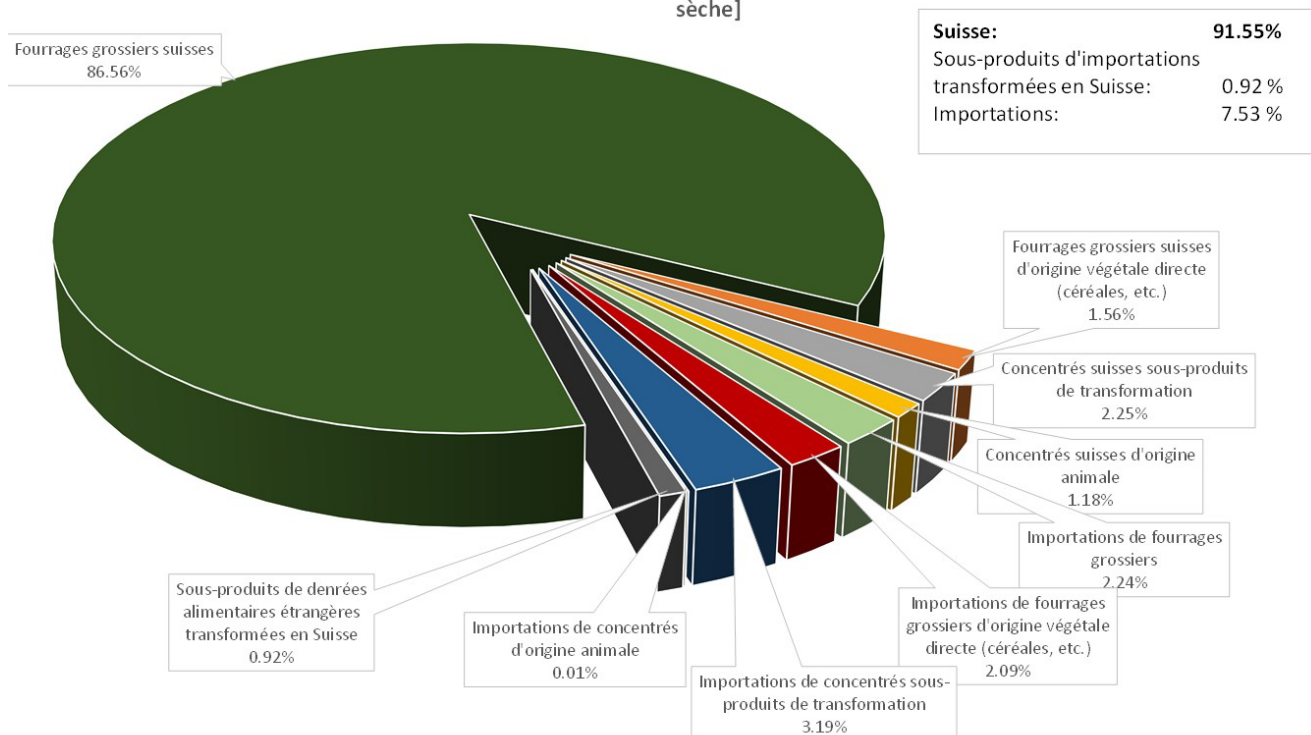
En vue de la PA 2022+, les producteurs de lait définissent une orientation générale

La Fédération des Producteurs Suisses de Lait (FPSL) a examiné de manière approfondie le rapport du Conseil fédéral "Marché laitier. Perspectives". En vue de la

« Renforcer les atouts »/Revendications

Fourrages des animaux consommant des fourrages grossiers en Suisse

[Parts des tonnes de matière sèche en pourcent de l'année 2016, total 7 189 000 tonnes de matière sèche]



Remarques:

Animaux consommant des fourrages grossiers: bétail laitier, veaux et génisses à l'engrais (total 963'804 UGB, dont 570'552 vaches laitières); ovins (40'169 UGB); caprins (11'523 UGB); chevaux (44'237 UGB, dont 25'657 UGB chevaux de rente et 18'580 UGB chevaux de compagnie, environ 1.8% des UGB animaux consommant des fourrages grossiers sont donc des chevaux de compagnie); autres espèces animales (nombre non significatif)
 Fourrages grossiers: herbe, maïs, fourrage sec, ensilage, betterave fourragère, betteraves sucrières, pommes de terre, etc.
 Concentrés: tous les aliments ne faisant pas partie des fourrages grossiers.
 Concentrés d'origine animale: lait, lait écrémé, babeurre, petit-lait, produits issus d'animaux aquatiques et terrestres
 Source: AGRISTAT, avril 2018, données de 2016; Rapport agricole de l'OFAG 2017 (cheptel)



AP 22+ : Qu'est-ce qui est en consultation ?

La procédure de consultation commencera bien le 21.11.2018 (?) :

- **Orientation générale / propositions ouvertes actuellement ?**

- Restructuration suppléments ?
- Contribution base + surface év. avec échelons suppl. ?
- Biodiversité ?
- Charge maximale ?
- Bilan OSPAR?
- « Cantonalisation » CQP ?
- Nouvelles contrib. systèmes de prod. (variantes PLVH, RPA, SST, etc.) ?
- Droit foncier ?
- Efficience des aides à l'investissement ?
- etc.

- Le rapport complémentaire à la Vue d'ensemble (05.09.2018) donne des indications

- Le **tapis vert** est aussi un signal politique important

- **La FPSL a procédé à des analyses et définira et communiquera une première position dans les 10 jours**

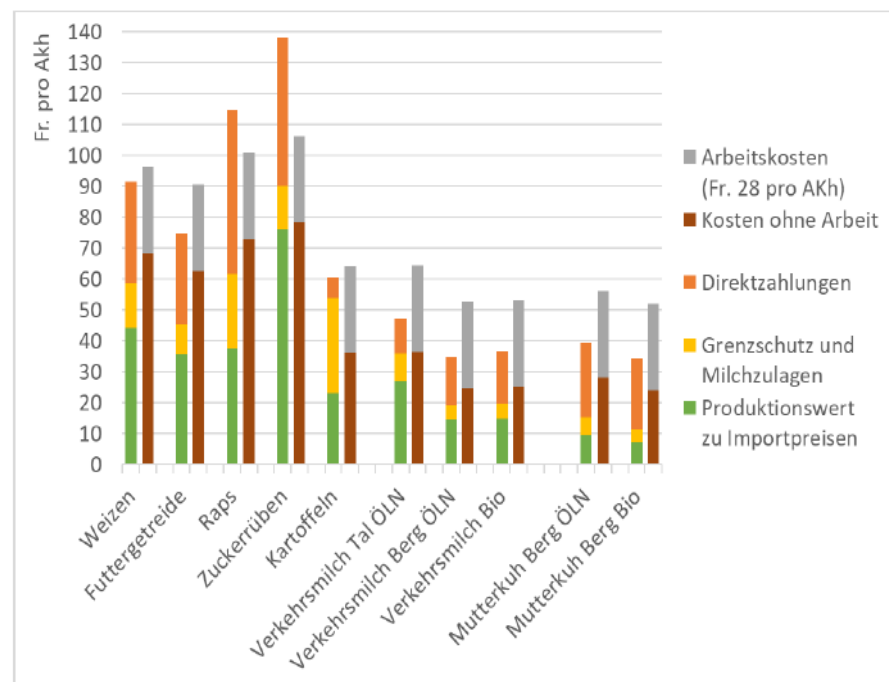


Abbildung 4: Gegenüberstellung des Erlöses und der Kosten verschiedener Betriebszweige relativ zum Arbeitszeitaufwand für die Jahre 2010-2014 (Datengrundlage: Hoop et al. 2017, OECD 2017b, Loi et al. 2016)



Les votations se suivent...

Initiatives populaires liées à l'agriculture et l'alimentation

Votées

- Sécurité alimentaire
- Aliments équitables
- Souveraineté alimentaire

En attente du vote

- Vaches à cornes

"Abstimmungs-Arena": Hornkuh-Initiative

01.11.2018 – (lid.ch) – Die Sendung "Arena" des Schweizer Fernsehens widmet sich diese Woche der Hornkuh-Initiative, die am 25. November zur Abstimmung kommt. Bundesrat Johann Schneider-Ammann und Hornkuh-Bauer Armin Capaul kreuzen die Klingen.

Déposées

- Eau potable propre
- Pour une Suisse sans pesticides de synthèse

Récolte signatures

- Contre l'élevage intensif

Annoncée

- « Stop à l'importation de la cruauté »



swissmilk

Initiative pour l'eau potable : oui au fourrage indigène, mais sans corset !

- ◆ Initiative pour une eau potable propre et une alimentation saine
- ◆ PD réservés aux exploitations qui n'utilisent pas de pesticides ≈
- ◆ Sauvegarde de la biodiversité ✓
- ◆ Alimentation des animaux avec le fourrage de l'exploitation !
- ◆ Pas d'utilisation préventive des antibiotiques ✓

→ Cette initiative doit être traitée en commun. La FPSL s'engage au sein de l'alliance contre les nouvelles initiatives agricoles.



swissmilk



Future 3.0 : Placer l'industrie devant ses responsabilités

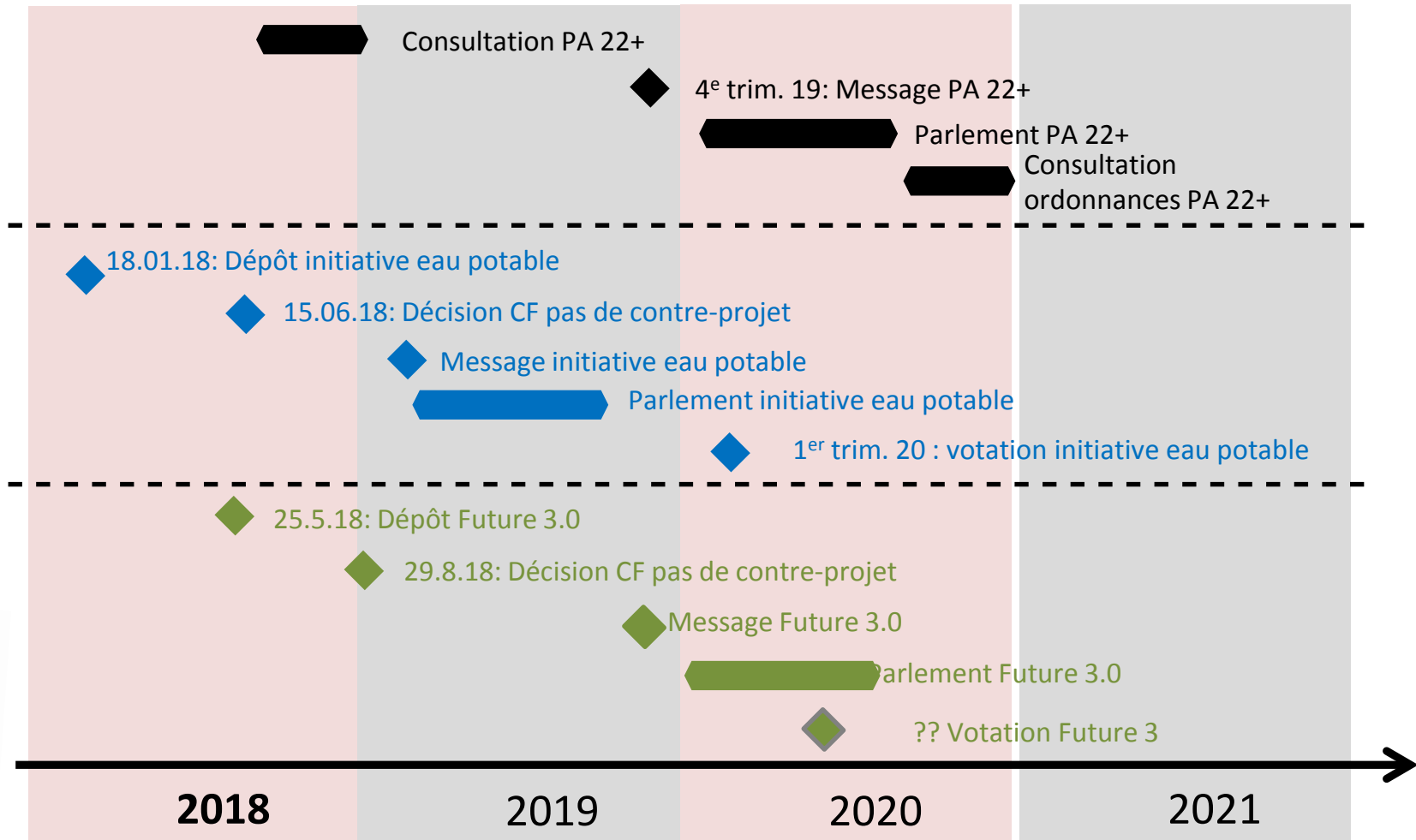
Future 3.0 pour une Suisse libre de pesticides de synthèse

- ◆ Interdiction d'utiliser des pesticides de synthèse
- ◆ Interdiction d'importer des produits pour lesquels on a utilisé des pesticides de synthèse.

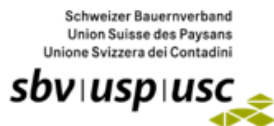
→ Dans la première phase, la FPSL ne s'engage qu'indirectement contre Future 3.0



Bien caler le calendrier politique : simultanéité positive.



Votation en vue : T3/2020 « Eau potable » & év. « Future 3.0 »



Messages de la campagne de votation

Montrer les répercussion sur les consommateurs :

- davantage d'importations
- aliments suisses plus rares et bien plus chers
- moins de choix
- moins de participation à la prise de décision
- liberté de choix réduite
- qualité moindre
- sécurité alimentaire moindre
- davantage de gaspillage alimentaire
- presque plus d'œufs, de volaille et de viande de porc suisses



swissmilk

FPSL partenaire de l'alliance

Le bien-être animal en point de mire également ces prochaines années

Initiative contre l'élevage intensif

Modification art. 80a

- ◆ Taille maximale des groupes par stabulation ;
- ◆ Critères pour la stabulation et l'abattage respectueux des animaux. Au minimum les directives Bio Suisse ;
- ◆ Importations uniquement d'animaux qui respectent ces conditions.

→ La récolte des signatures est en cours.



swissmilk

Réduction des émissions de CO₂ : vie = émissions / Ce qui est essentiel ?



Long courrier (Malé): 2900 kg CO₂

Court courrier (Amsterdam): 330 kg CO₂

Source : Myclimate / Ecopassenger 2018

Carnivore (1 kg par semaine) :
1837 kg CO₂ / an



Végétarien : 1380 kg CO₂ / an



swissmilk

Conclusion :

- ◆ 9 mois et une semaine végé = vol pour Amsterdam
- ◆ 1x Maldives = 6 ans végé
- ◆ Celui qui ne vole pas peut manger 938 steaks de 200 gr.

Réduction des émissions de CO₂ : vie = émissions / Ce qui est essentiel ?



1715 kg CO₂ / an

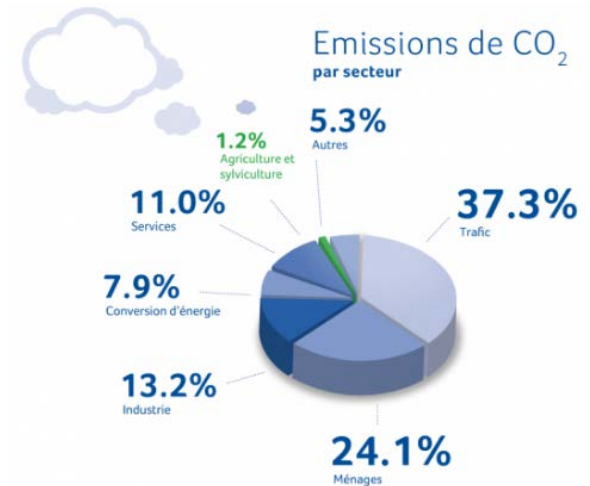


Source : Mobitool

62 kg CO₂ / an

Conclusion :

- ◆ CO₂ nourriture = CO₂ déplacement auto
- ◆ 73 jours de train = 1 vol pour Amsterdam
- ◆ 21 mois de train = 1 vol pour Malé
- ◆ 1x Maldives = 6 ans végé



Résumé politique : les producteurs de lait sont actifs

- ◆ Train ordonnances 18 : pas (plus) de gros changements avant PA 22+
- ◆ Remplacement de la loi chocolatière suit son cours.
- ◆ Les producteurs de lait ont défini des attentes et des revendications claires en vu de la PA 22+ et travaillé dans ce sens.
- ◆ Les attentes de la société resteront élevées (et contradictoires) à l'avenir : bien-être animal, origine, fourrage, émissions, prix, etc. Le lait est en l'occurrence une production adaptée aux conditions locales.
- ◆ Les initiatives politiques anciennes et nouvelles influent sur la politique agricole. Le calendrier politique est serré et demande beaucoup d'attention.
- ◆ Libre-échange : d'autres débats à venir. La protection douanière est et reste sensible. Conséquences pour le lait à mesurer au cas par cas.
- ◆ Les finances fédérales sont momentanément moins sous pression.

